

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2026-005

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260127-BC_2026_005-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-sept janvier à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	14
Votes	15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

ABSENTE / EXCUSEE :

Magali BACLE

PROCURATION :

Caroline DOMPNIER DU CASTEL donne procuration à Jean-Pierre CID

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves GOUGNE

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement, dont la promotion de l'agriculture sur le territoire communautaire,

AGRICULTURE

**Attribution d'une aide
financière au
Groupement de
Défense Sanitaire
(GDS) du Rhône pour
l'organisation d'un
concours
départemental de
fromages fermiers**

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur le renouvellement du soutien à des projets agricoles structurants si la dépense est inférieure à 3 000 €,

Vu la délibération n° BC-2025-015 du Bureau Communautaire du 11 mars 2025 attribuant une aide de 500 € au GDS du Rhône pour l'organisation d'un concours départemental de fromages fermiers le 23 novembre 2025,

Considérant que ce concours n'a pu avoir lieu à la date prévue et a été reporté en 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire et Transition Ecologique » en date du 15 janvier 2026,

La Communauté de communes intervient depuis vingt ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs à maintenir un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.



La politique agricole de la Copamo s'appuie sur 4 axes :

- Accompagner le renouvellement des générations pour une agriculture dynamique
- Favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité via un projet alimentaire territorial
- Encourager les projets agricoles innovants et résilients au changement climatique
- Faire connaître et valoriser l'agriculture du territoire.

La Copamo soutient ainsi les actions de valorisation de l'agriculture du territoire permettant notamment de montrer l'importance de l'agriculture pour le Pays Mornantais, d'encourager la consommation locale et de faciliter les relations avec les habitants.

Les producteurs fermiers fromagers du Rhône, regroupés au sein de l'association Rhône Terre d'Éleveurs (association caprine du Rhône, GDS du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Rhône Conseil Élevage), organisent un concours départemental de fromages fermiers. Initialement prévu le dimanche 23 novembre 2025 à La Tour-de-Salvagny, l'événement a été reporté à 2026 en raison de la dermatose nodulaire contagieuse.

Le GDS du Rhône (groupement de défense sanitaire), maître d'œuvre de l'organisation du concours sollicite un soutien financier pour l'organisation de ce concours départemental.

Il permet de répondre à quatre objectifs :

- Promouvoir la qualité et la diversité des fromages fermiers du Rhône auprès des consommateurs et des acteurs économiques
- Renforcer les liens consommateurs/producteurs et les liens crémiers, fromagers détaillants/producteurs
- Contribuer au développement des circuits courts et renforcer l'assise économique des producteurs fermiers
- Fédérer les producteurs fromagers fermiers (bovins, caprins, ovins) autour d'un projet commun et pouvoir communiquer à travers ce réseau de producteurs.

Le budget prévisionnel est de 33 130 €.

La Commission d'Instruction, réunie le 15 janvier 2026, propose d'attribuer une aide de 500 € au GDS du Rhône.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 30 JAN. 2026

Notifié ou publié

le 30 JAN. 2026

Le Président

APPROUVE le versement d'une aide de 500 € au GDS du Rhône pour l'organisation d'un concours de fromages fermiers départemental,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2026 sur le chapitre 65.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260127-BC_2026_005-DE



*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 30 JANVIER 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER